



Pension alimentaire, renoncé à la paternité

Par **jordang2005_old**, le **03/12/2007 à 16:03**

Bonjour, mon cas est assez particulier. Je me suis mariée en 2004. Mon mari a reconnu un enfant dont il n'est pas sûr d'être le père en 2000. Au moment de la maternité de la mère il n'avait que 17 ans et a été en quelque sorte pousser à reconnaître l'enfant. Il ne l'a eu que deux week end depuis sa naissance et avant qu'on se connaisse. Pour lui il n'est pas le père et voudrait renoncer à sa paternité. Depuis 2005, nous n'avons jamais eu de nouvelles et samedi dernier nous avons eu une lettre de la caf demandant à mon mari de verser une pension alimentaire suite à une décision de justice. Seulement mon mari n'a jamais été convoqué à quel que rendez vous que se soit. Quels seraient les recours possibles pour cete affaire? Nous sommes vraiment perdus, et voudrions de l'aide, vers qui pouvons nous nous tourner? De plus nous avons eu un garçon de 2 ans aujourd'hui ensemble. Et nous n'avons pas du tout les moyens de verser une pension. Nous pensons que la mère a des difficultés financières et essaye de trouver des solutions par les moyens qu'elle peut. Merci d'avance